



Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

No	Version	Coûts	Priorité
B07	Etabli le: avril 2000 Modifié le: 01.01.2008 par: BO par: dam		

Avenue de Grandson, présélection dir. William-Barbey

Description(s)

L'avenue de Grandson est une route à circulation très dense. Il existe une piste cyclable bidirectionnelle mais elle n'offre pas la possibilité de s'engager en direction William-Barbey. Le cycliste, averti, est dès lors obligé de s'engager dans le flux de circulation qui roule souvent à une allure incompatible avec le principe de mixité.

Proposition(s)

- Diminution de la vitesse autorisée à 40 km/h.
- Aménagement d'une bande cyclable avec sas pour la présélection en direction de William-Barbey.

Sinon, installation d'une borne d'appel avec feu synchronisé avec le feu pour piétons.

Coûts / contraintes

- L'essentiel de ses mesures consiste à un marquage au sol et un changement d'un panneau de limitation de vitesse.
- Les coûts liés à l'installation d'une borne d'appel spécifique dépendent de la possibilité de les intégrer dans le système existant et sont à étudier.

Priorité / urgence

L'absence d'une signalisation claire sur la piste cyclable, la vitesse et la densité de la circulation sur cette intersection nous oblige de trouver rapidement une solution à cette situation dangereuse.

01.01.08 : A reprendre avec l'avenue de Grandson